

[Texte]

M. Beaudoin: J'ai eu une telle expérience, monsieur le président, avec le Comité des Pêches et Forêts en 1971, dans l'Ouest canadien, où j'ai eu un interprète pour moi tout le temps et cela a très bien marché. C'est à cela que je pense: lorsqu'on va visiter des endroits particuliers ou qu'on a des questions personnelles à poser à quelqu'un, avec un interprète on est plus sûr de soi, c'est à cela que je pense.

Le président: Oui merci.

Mrs. Holt: I would like to make a suggestion too. I think there should be a bilingual interpreter with one of those small translation machines. They are very inconspicuous, even here. You do not see them, you do not hear them: They are somewhere around but we do not know where they are.

Many of us who are unilingual English are going to need it in Quebec, to deal with problems in the prisons there. I said that before, that I think we do need these one or two bilingual interpreters. That is what worries me. As much as I hate to say it about these extra people, it is going to make too many people in the prisons.

The other suggestion I would like to make and this is appropriate to what you were saying, Claude, is that possibly when we go into the prisons to talk with inmates or guards one by one, maybe we do not all have to appear. Maybe we can split off two by two and bring back reports to one another. This would save this great rush of people walking through a place as though we were going through a zoo. I think it is very, very touchy when people go on a tour of the prisons. You are really invading the privacy of locked-up persons who are not free on both sides, inmates and security. Maybe we should think in terms of our working two or three at a time and bringing back a report that we can interchange.

I felt that this was a very large committee and I would hate to see any more than are necessary, but one of the necessary things, I feel, is a bilingual interpreter who can help all of us who are unilingual. I am unilingual.

The Chairman: We do not necessarily need a machine. If, for instance in British Columbia, it is only Mr. Beaudoin who feels the need of assistance, we can simply have an interpreter by him who will give him an interpretation. That part could be fairly flexible. It may be a bit more complicated in Quebec where there will be a considerably larger number of members who will need assistance. Perhaps there we would need machines.

But I do think one of the things we have to try to decide is not just a question of interpretation; it is the character of our meetings there. Are we going to stroll through the cells? Personally, I have no desire to become a hostage in a new incident. I have been through that area before and I think I would just as soon not do that again in that fashion, but there may be others that want to.

And then, are we going to try to record in some way the conversations people have with prisoners in those circumstances? Are we going to bring the people we want to talk to into a room that the warden will provide in an institution? I do not know that we can decide this tonight but we do have to decide before we go what we are going to do.

[Interprétation]

Mr. Beaudoin: I had such an experience, Mr. Chairman, when the Fisheries Committee travelled out west in 1971, at which time I had an interpreter with me all the time and that worked very well. That is what I am thinking about: when we visit special places or if we have personal questions to ask, we feel more sure of ourselves with an interpreter.

The Chairman: Yes, thank you.

Mme Holt: J'aimerais également faire une suggestion. Il devrait peut-être y avoir un interprète muni d'un de ces petits dispositifs d'interprétation. Ils passent tout à fait inaperçus, même ici. On ne les voit pas, on ne les entend pas. Ils sont quelque part sans toutefois qu'on sache exactement où.

Un bon nombre d'entre nous qui sommes unilingues anglophones allons en avoir besoin au Québec lorsque nous examinons les problèmes dans cette province. Je l'ai déjà dit, nous avons besoin d'un ou deux interprètes. C'est cependant ce qui me préoccupe. Bien que je n'aime pas beaucoup dire ceci au sujet de ces personnes supplémentaires, j'estime qu'il y aura beaucoup trop de monde dans les prisons.

L'autre proposition que j'aimerais faire, et cela se rattache à ce que vous disiez tout à l'heure, Claude, est que lorsque nous allons nous entretenir avec les détenus dans les prisons ou avec les gardiens, il n'est peut-être pas nécessaire que nous y allions tous. Nous pourrions peut-être nous diviser en groupes et faire un rapport aux autres. Cela nous éviterait ainsi de nous promener en groupe comme si nous visitions un jardin zoologique. La visite d'une prison pour moi est une expérience très touchante. On envahit la vie privée de personnes incarcérées qui ne sont pas libres ni d'un côté ni de l'autre, que ce soit les détenus ou le personnel de sécurité. Il serait peut-être préférable de nous diviser en groupes de deux ou de trois et faire un rapport ensuite.

Nous sommes très nombreux à ce comité et je ne voudrais pas que nous soyons plus nombreux qu'il ne le faut, mais un interprète m'apparaît comme étant nécessaire afin d'aider ceux d'entre nous qui sommes unilingues. Je suis moi-même unilingue.

Le président: Il n'est pas nécessaire d'avoir un dispositif d'interprétation. Si, par exemple en Colombie-Britannique seulement M. Beaudoin a besoin d'aide, un interprète pourra l'accompagner. Aucune difficulté ne se pose. Ce sera peut-être un peu plus compliqué au Québec alors que beaucoup plus de députés auront besoin d'aide. Peut-être qu'à ce moment-là il sera nécessaire d'avoir des dispositifs d'interprétation.

Mais je pense qu'une décision s'impose à un autre niveau que celui de l'interprétation; il s'agit de la nature de nos réunions. Allons-nous nous promener dans les cellules? Personnellement, je ne tiens pas du tout à être pris comme otage si un nouvel incident se produit. J'ai déjà fait cela auparavant et je préférerais procéder autrement cette fois-ci. Cependant, peut-être que certains d'entre vous préfèrent procéder ainsi.

En outre, est-ce que nous allons enregistrer les conversations que nous aurons avec les prisonniers? Allons-nous faire venir ces personnes dans une pièce que le directeur aura prévue à cette fin dans l'établissement? Je ne sais pas si nous pouvons prendre cette décision ce soir mais il nous faudra certainement décider de ce que nous allons faire avant de partir.